

54



Journal

(non révisé)

Assemblée législative

Nouveau-Brunswick

L'hon. Herménégilde Chiasson,
lieutenant-gouverneur

Présidence : l'hon. Eugene McGinley

le jeudi 17 mai 2007

Première session de la 56^e législature
Fredericton (Nouveau-Brunswick)

le jeudi 17 mai 2007

13 h

Prière.

M. Brewer (Miramichi-Sud-Ouest) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition de gens qui fréquentent les lieux de camp désignés comme le site de l'embranchement nord du ruisseau Libbies et qui exhortent le gouvernement à remplacer le pont du ruisseau Libbies et à remettre en état la voie d'accès. (Pétition 36.)

M. Kennedy, du Comité permanent des projets de loi d'intérêt privé, présente le deuxième rapport du comité pour la session, dont voici le texte :

le 17 mai 2007

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Monsieur le président,

Le Comité permanent des projets de loi d'intérêt privé demande à présenter son deuxième rapport de la session.

Le Comité permanent des projets de loi d'intérêt privé se réunit les 10 et 17 mai 2007 à la Chambre du Conseil législatif et étudie le projet de loi 55, *Loi autorisant le consentement d'une servitude sur des terrains de la cité appelée The City of Saint John pour les besoins d'un gazoduc*, et accomplit une partie du travail à son sujet.

Le comité demande à présenter un autre rapport.

Je propose, appuyé par le député de Nepisiguit, que le rapport soit adopté par la Chambre.

Le président du comité,
(signature)
Larry Kennedy, député

La motion d'adoption du rapport du comité, mise aux voix, est adoptée.

M. Huntjens donne avis de motion 64 portant que, le jeudi 24 mai 2007, appuyé par M. Alward, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les demandes soumises pour les foyers de soins spéciaux ces cinq dernières années, dans l'ordre dans lequel le gouvernement les a reçues, et l'indication d'où en sont ces demandes.

Les motions 37, 38, 42, 43, 46, 48, 49 et 51, sur autorisation de la Chambre, sont retirées.

Il est unanimement convenu de passer outre aux deux heures d'étude des motions émanant des députés.

L'hon. M. Jamieson, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre se forme en Comité des subsides pour étudier les prévisions budgétaires du ministère des Entreprises Nouveau-Brunswick et du ministère de la Santé.

Sont lus une troisième fois les projets de loi suivants :

- 52, *Loi modifiant la Loi sur la procédure applicable aux infractions provinciales* ;
- 53, *Loi modifiant la Loi sur la Commission de l'énergie et des services publics* ;
- 54, *Loi modifiant la Loi sur la fixation des prix des produits pétroliers* ;
- 61, *Loi modifiant la Loi sur l'exécution des ordonnances de soutien* ;
- 62, *Loi modifiant la Loi sur les valeurs mobilières*.

Il est ordonné que ces projets de loi soient adoptés.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 65, *Loi sur les ressources pétrolières*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 65 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 65, *Loi sur les ressources pétrolières*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 66, *Loi modifiant la Loi sur les prestations de pension*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 66 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 66, *Loi modifiant la Loi sur les prestations de pension*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

La Chambre, conformément à l'ordre du jour, se forme en Comité des subsides, sous la présidence de M. Kenny.

La séance, suspendue d'office à 18 h, reprend à 19 h sous la présidence de M. R. Boudreau.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence. Le président du comité, M. R. Boudreau, demande au président de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et fait rapport que le comité a accompli une partie du travail au sujet des questions dont il a été saisi et demande à siéger de nouveau.

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

La séance est levée à 22 h.

Conformément à l'article 39 du Règlement, le document suivant, ayant été déposé au bureau du greffier, est réputé avoir été déposé sur le bureau de la Chambre :

réponse à la pétition 29

(17 mai 2007).